



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
Du 25 mars 2015

Le vingt-cinq mars 2015 à 18 heures 30 en mairie de Valergues, s'est tenu la séance du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Mmes ASTIER Stéphanie, BREYSSE Clarisse, DERAJ Alexandra, DUBOIS LAMBERT Sandrine, ESCALA Brigitte, FALCO Karine, HILLAIRET Véronique, POHL Catherine, TORTAJADE Céline,
Mrs BOUSCARAIN Jean Louis, BOCQUET Philippe, DUCROT François, FOUTIEAU Patrice, LIBES Pierre,
LIGORA Gérard, PECQUEUR Fabrice, SUAU Jean Louis

Pouvoirs :

DIDIER Renaud à FOUTIEAU Patrice
MARTINEZ Eloi à SUAU Jean Louis

L'ordre du jour portera sur les points suivants : Monsieur le Maire propose de rajouter une question :
convention de mise à disposition d'un véhicule pour banque alimentaire

1. Approbation du procès-verbal des séances du 25/02/2015.
2. Compte de gestion 2014.
3. Compte administratif 2014.
4. Affectation résultats.
5. Taux des Taxes 2015.
6. Budget primitif 2015.
7. Garantie sur emprunt des études opérationnelles ZAC Roselieres.
8. Guide de procédure interne pour marchés publics.
9. Mission Cadres, rénovation façades.
10. Règlement parc mas

Présents : 17
Pouvoirs : 02
Total : 19

Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal des séances du 25/02/2015.

Pour : 18 Contre : 00 Abstentions: 00

2. Compte de gestion 2014.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.
Ce compte de gestion, année 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Pour : 18 Contre : 00 Abstentions: 00

3. Compte administratif 2014.

	DEPENSES	RECETTES	résultat	report	résultat
	ANNEE 2014		De l'exercice	Excédent antérieur	final
FONCTIONNEMENT	1 155 101,82	1 566 606,76	411 504,94	170 000,00	581 504,94
INVESTISSEMENT	1 073 525,28	806 242,00	267 283,28	1 461 696,38	1 194 413 ,10
Restes à réaliser	933 660,63	244 377,00			
totaux			144 221,66	1 631 696,38	1 775 918,04

Monsieur le Maire Jean Louis BOUSCARAIN sort de la salle et ne prend donc pas part au vote.
Messieurs SUAU et MARTINEZ s'abstiennent.

Pour : 16 Contre : 00 Abstentions: 02



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
Du 25 mars 2015

4. Affectation résultats.

Les résultats de la section de fonctionnement sont affectés comme les années précédentes pour partie

- en report de la section de fonctionnement pour : 170 000 €
- et le solde en recettes de la section d'investissement pour : 411 504,94 €

Pour : 18 Contre : 00 Abstentions: 00

5. Taux des Taxes 2015.

Les bases d'imposition prévisionnelles 2015 sont en augmentation de 1,94% par rapport aux bases d'imposition effectives de l'année 2014. Soit une augmentation des bases prévisionnelles de 75 032 €. Et une hausse des produits escomptés de 15 900 €.

Mais il faut tenir compte d'un encaissement final toujours inférieur aux prévisions en raison de non encaissement de certaines taxes ou exonérations non compensées. En 2014 prévision de taxes : 798 199 €, et réel encaissé : 791 537 €.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux concernant des différentes taxes.

	TAUX		BASES		PRODUITS
	2014	2015	2014	2015	
taxe habitation	16,86%	16,86%	2 113 325	2 150 000	362 490
taxe foncière	24,17%	24,17%	1 705 492	1 743 000	421 283
foncier non bâti	78,14%	78,14%	29 451	30 300	23 676

Pour : 18 Contre : 00 Abstentions: 00

Arrivée de Mme DERAJ Alexandra

6. Budget primitif 2015.

Les prévisions budgétaires sont faites au minima car on ne connaît pas encore le montant des dotations de l'Etat. Le vote du budget permettra de traiter les affaires courantes et les investissements en cours. Une décision modificative devra être prise ultérieurement pour réajuster les prévisions.

DEPENSES		2015	RECETTES		2015
N°	libellé	montants	N°	libellé	montants
011	Charges à caractère général	408 520	002	Excédent d'exploitation reporté	170 000
012	Charges de personnel	444 000	013	Atténuation de charges	20 600
014	reversement Fiscalité	0	70	Produits des services	6 700
022	Dépenses imprévues	5 530	73	Impôts et taxes	982 149
023	Virt à section investissement	384 000	74	Dotations, subventions	298 201
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	11 100		Autres Produits Gestion	
65	Autres Charges Gestion Courante	172 200	75	Courante	12 000
66	Charges financières	41 500	76	Produits financiers	0
67	Charges exceptionnelles	23 800	77	Produits Exceptionnels	1 000
Dépenses fonctionnement		1 490 650	Recettes fonctionnement		1 490 650



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
Du 25 mars 2015

Section Investissement :

DEPENSES				RECETTES			
N°	libellé	2015 montants	Restes à réaliser	N°	libellé	2015 montants	Restes à réaliser
020	Dépenses imprévues	5 575,41		001	Report Excédent d'investissement	1 194 413,10	
10223	dotations	0		10	Dotations et réserves	464 504,94	
1641	Emprunts	50 000,00		1641	Emprunts		
20	Immobilisations incorporelles	11 000,00	7 440,00	13	Subventions d'investissement	110 121,00	244 377,00
21	Immobilisations corporelles	845 380,00	34 647,42	021	Virt de section d'exploitation	384 000,00	
23	Immobilisations en cours	561 900,00	855 042,79	024	Produits des cessions	0	
26	participations	1 000,00	36 530,42	28	Amortissements	11 100,00	
	Total dépenses	1 474 855,41	933 660,63		Total recettes	2 164 139,04	244 377,00
	dépenses investissement	2 408 516,04			recettes investissement	2 408 516,04	

Messieurs SUAU et MARTINEZ s'abstiennent.

Pour : 17 Contre : 00 Abstentions: 02

7. Garantie sur emprunt des études opérationnelles ZAC Roselieres.

Dans le cadre de la concession d'aménagement qui a été signée avec la SPLA L'Or Aménagement le 06 aout 2014, les études opérationnelles qui vont se dérouler durant l'année 2015 nécessitent la mise en place d'un premier emprunt de 250000 € pour lequel une consultation a été lancée mi- janvier 2015.

La garantie à hauteur de 80% devra être apportée par la commune.

La consultation a été lancée auprès de 4 organismes bancaires. Après analyse, l'offre du crédit mutuel a été retenue : Montant : 250 000 euros, taux fixe de 1,70% l'an-

Madame HILLAIRET, Messieurs SUAU et MARTINEZ votent CONTRE. Mme FALCO s'abstient.

Pour : 15 Contre : 03 Abstentions: 01

8. Guide de procédure interne pour marchés publics.

Monsieur le Maire explique que les marchés de fournitures, de services ou de travaux peuvent être passés selon une procédure adaptée, dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat, lorsque leur valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée définis à [l'article 26](#),

Le conseil valide la mise en place avec effet immédiat d'une procédure interne comme présentée en conseil.

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00

Départ de Mme DUBOIS LAMBERT

9. Mission Cadres, rénovation façades.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, depuis 2003, la commune mène une politique de rénovation du centre ancien. Elle a utilisé les services d'un architecte pour une mission de conseil pour la mise en valeur des façades. Le précédent contrat de prestation a pris fin le 31/12/2014.

Monsieur le Maire propose de signer un nouveau contrat ayant pour objet une mission de conseil, pour une période d'un an reconductible 2 fois.



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
Du 25 mars 2015

Aux titres de la mission définie à l'article 1^{er} du présent contrat, **La société de Portage** facture au **Client** le prix **mutuellement convenu avec Le Consultant et défini de la façon suivante:**

Honoraires par jour : **544 € HT** sur la base forfaitaire de 1 jour par façade achevée.

Ce prix de journée sera majoré de 3% par an en cas de reconduction du contrat par le client.

La mission pour une façade se décompose en 4 étapes :

3h pour la recommandation technique + 1h pour le calcul de la subvention à réserver (et analyse du devis) + 3h de suivi du chantier et vérification du bon achèvement + 1h pour analyse de la facture et calcul de la subvention à payer.

Les étapes réalisées dans la période du contrat sont converties en heure et en jour sur la base de 8h / jour.

Mme FALCO vote CONTRE.

Pour : 17 Contre : 01 Abstentions: 00

10. Règlement parc mas.

Le parc Léone MAS est mis à disposition des personnes souhaitant organiser des fêtes familiales, à titre gratuit mais avec obligation de louer des sanitaires.

Cette disposition étant difficile à mettre en place, le conseil accepte de modifier le règlement d'utilisation du parc et d'instaurer une redevance qui couvrira les frais de locations de toilettes.

Pour : 18 Contre : 00 Abstentions: 00

11. Convention de mise à disposition d'un véhicule pour banque alimentaire

Considérant que certaines communes membres de la communauté ont besoin de véhicules frigorifiques pour l'exercice de leurs compétences sans avoir ni les moyens financiers pour l'acquérir, ni un besoin qui justifie un tel achat, la communauté a acquis cet équipement et propose de le mettre à disposition des communes par le biais d'une convention.

La communauté d'agglomération du pays de l'or met à disposition un véhicule frigorifique pour assurer le transport des denrées alimentaires données par la banque alimentaire et nécessitant un respect de la chaîne du froid. Ce véhicule ne pourra être utilisé que par un agent municipal et dans le cadre strict de la collecte de denrées auprès de la banque alimentaire le mercredi.

La commune prendra en charge les frais kilométriques du véhicule mis à disposition selon les barèmes fiscaux en vigueur (distance x 0,595).

Le conseil valide la convention.

Pour : 18 Contre : 00 Abstentions: 00

12. Convention pour établissement plan du village

Il est proposé la signature d'une convention avec la société AF COMMUNICATION en vue de l'édition gratuite de 3000 exemplaires de plan de la commune. Celle-ci assumera intégralement la réalisation technique. Elle prendra entièrement à sa charge les frais d'éditions compensés par la partie publicitaire.

Pour : 18 Contre : 00 Abstentions: 00

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 Heures 20.